

C A N A D A

COUR MUNICIPALE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

N° C.M.Q : 7904509756

VILLE DE QUÉBEC

Poursuivante

c.

Alexandre Dansereau

Dernière adresse connue :
20, rue Arago Ouest, app. 3
Québec (Québec) G1K 5P9

Partie défenderesse

**SIGNIFICATION D'UN AVIS DE PRÉSENTATION D'UNE
DEMANDE PRÉLIMINAIRE**

Considérant qu'un juge de la cour municipale a autorisé la signification d'un avis de présentation d'une demande préliminaire pour le constat d'infraction **7904509756** sur le site Internet de la Ville de Québec.

Je, soussignée, greffière adjointe de la Cour municipale de Québec, vous transmets par avis public cet avis pour le constat d'infraction numéro **7904509756**.

Prenez avis que cette demande préliminaire sera présentée à un juge de la cour municipale lors d'une audition qui aura lieu le 21 octobre 2026 à 9h00, au 245, rue du Pont.

Aucun autre avis supplémentaire ne vous sera transmis et en conséquence, les procédures judiciaires suivront.

QUÉBEC, le 10 juin 2026


Annie Lecavalier
Greffière adjointe

CERTIFIÉ  LP 738 521 328 CA

Le 26 janvier 2026

Alexandre Dansereau
20, rue Arago Ouest #3
Québec (QC) G1K 5P9

**Objet : Avis de présentation d'une demande préliminaire
Concernant le constat d'infraction n° 7904509756
Ville de Québec c. Alexandre Dansereau**

Bonjour,

Prenez avis que la poursuivante présentera une demande préliminaire en vertu des articles 179 et suivants du *Code de procédure pénale* afin qu'il soit permis de modifier la section « D » du constat d'infraction mentionné en objet afin de modifier, soit :

« Le numéro civique 240 pour le 226, rue Saint-Joseph Est, Québec ».

Cette demande sera présentée devant un juge de la cour municipale de Québec lors du procès dont la date sera fixée ultérieurement. Le moment venu, la cour vous avisera par un avis d'audition des date, heure et lieu du procès.

Vous trouverez en annexe un formulaire de réponse que vous devrez remplir et nous retourner à l'adresse indiquée, dans les dix (10) jours du présent avis, à défaut de quoi, une décision relative à cette demande préliminaire pourra être rendue en votre absence.

Veuillez agir en conséquence.


Sabrina Girard, technicienne juridique
pour
GIASSON ET ASSOCIÉS

SG

p. j. Formulaire de réponse et constat d'infraction

c. c. Greffe de la cour municipale

FORMULE DE RÉPONSE

OBJET : Constat d'infraction n° 7904509756
Ville de Québec
c. Alexandre Dansereau

Cochez

Je plaide coupable à l'infraction reprochée et n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée, mais n'entends pas contester la demande préliminaire.

OU

Je plaide non coupable à l'infraction reprochée et entends contester la demande préliminaire.

Signature

Date

Adresse de retour du plaidoyer et, le cas échéant, du paiement :

Cour municipale de la Ville de Québec
Édifice FX-Drolet
245, rue du Pont
Québec (Québec)
G1K 6L6